

Ecœurant !!!

le Lundi 12 janvier 2026

Par courrier, **le 02/12/2025, l'UFAP UNSa Justice** du CP de Perpignan avait demandé le transfert d'un détenu particulièrement violent (libérable le 04/09/2026), non pas par confort, mais afin d'éviter que des agents, victimes d'agressions et d'insultes, aient à continuer de le côtoyer dans l'exercice de leurs fonctions. Cette demande était fondée sur des faits graves et répétés, ainsi que sur des plaintes déposées par les personnels concernés, avec des audiences judiciaires programmées **les 09/02/2026 et 11/09/2026**.

À son retour de permission, ce détenu **a agressé physiquement et verbalement un surveillant**, proféré **menaces et insultes**, et affiché un mépris total de l'autorité de l'État et de l'institution pénitentiaire.

Lors d'une fouille programmée, après la confiscation d'un téléphone, ce même détenu **a insulté à plusieurs reprises une surveillante**, en la traitant **de « négresse » à répétition**, tenant **des propos racistes**, ignobles et inacceptables.

Malgré ces éléments, quelle n'a pas été notre surprise – et notre dégoût – d'apprendre que ce détenu s'est vu accorder **le 16/12/2025**, lors d'une commission d'application des peines, une libération sous contrainte, avec un placement en centre de semi-liberté, assorti de sorties pour recherche d'emploi. Tout cela dans un centre de semi-liberté obsolète, affichant 31 détenus pour 24 places, où les personnels travaillent déjà sous tension permanente.

Si ce détenu ne côtoie plus aujourd'hui les deux personnels du CP dans leurs fonctions quotidiennes, **il pourra néanmoins les croiser lorsque nos deux collègues, en civil, récupéreront leur véhicule sur le parking, pendant que lui rentrera de sa « recherche d'emploi »**, en espérant qu'il ne sera pas alcoolisé (il était soumis à un test éthylotest à ses retours de permission).

Voilà le signal envoyé par **la Juge d'Application des Peines**, le Procureur de la République et notre Direction : on peut agresser, insulter, tenir des propos racistes, bafouer l'uniforme et l'État, et malgré tout bénéficier d'aménagements de peine.

Pour l'UFAP UNSa Justice, il est temps de sortir des discours et de changer réellement les lois et la réglementation, afin de restaurer l'autorité des personnels pénitentiaires, garantir leur protection effective, et mettre fin à un système où l'agresseur est trop souvent mieux traité que l'agent.

**L'autorité ne se décrète pas devant les caméras.
Elle se construit par des actes, des règles claires et des décisions fermes.**

Pour le bureau local

Le secrétaire Pierre Grousset